

Montréal, le 14 mai 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir*, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026
Dossier Régie de l'énergie : R-4334-2026

Maîtres,

Le président de la Régie de l'énergie me prie de vous informer que Me Lise Duquette est désormais empêchée d'agir dans le présent dossier.

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la formation chargée de l'étude du dossier sera désormais composée de M. Samy Gennaoui, qui continue d'agir à titre de président de la formation, et de Mme Esther Falardeau nouvellement désignée afin de se joindre à Me Louis Legault à titre de membre de la formation.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl